



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE**

**SEANCE DU 23/05/2024**

Convoquée le 21 mai 2024

La séance débute à 18h30.

Elle est présidée par Monsieur SUTTER Laurent, maire.

**Présents (12/15) :**

- |                                    |                                              |
|------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. SUTTER Laurent                  | 9. GERUM-DIRINGER François                   |
| 2. CAZES Hélène                    | 10. HEINIS Marcel                            |
| 3. BERNASCONE Gilbert              | 11. <del>HELL Sophie</del>                   |
| 4. JEHL Bertrand                   | 12. HELL Mireille (arrivée 18h45-POINT<br>2) |
| 5. GUIDEMANN Jean-Marc             | 13. <del>LAMBERT Jacques</del>               |
| 6. ARBEIT Gérard ( départ point 4) | 14. MONA Armelle                             |
| 7. <del>BRUNNER Aurélie</del>      | 15. WANNER Barbara                           |
| 8. ENDERLIN Bastien                |                                              |

**Absent(s) excusé(s) avec procuration (3) :**

LAMBERT Jacques donne procuration à BERNASCONE Gilbert.

BRUNNER Aurélie donne procuration à Laurent SUTTER.

HEINIS Sophie donne procuration à WANNER Barbara.

**Absent(s) excusé(s) sans procuration (1) :**

HELL Mireille ( arrivée 18h45- concerne le POINT 1)

ARBEIT Gérard ( pour le vote du POINT 5)

**Secrétaire de séance :**

AIMÉ Coline

---

Sur convocation légale du 21 mai 2024, le conseil municipal s'est réuni à 18h30 à la salle Edouard Kessler en séance ordinaire. A l'unanimité, le conseil municipal désigne comme secrétaire AIMÉ Coline.

Le maire constate que le quorum est atteint et annonce l'ordre du jour :

1. Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal
2. Approbation du projet de travaux d'agrandissement des vestiaires en prévision de la montée du club en R1
3. Convention entre la commune de Koetzingue et l'Association Sports et Loisirs Koetzingue pour le financement du projet de travaux d'agrandissement des vestiaires en prévision de la montée du club en R1
4. Adhésion au SIVOSC du GUTZWILLER et approbation de ses nouveaux statuts
5. Désignation des membres titulaires et suppléants représentant la commune auprès du SIVOSC du GUTZWILLER

**Désignation du secrétaire de séance :**

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme AIMÉ Coline.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**POINT 1 : Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal**

Suivant l'alinéa 4 de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Le maire rend compte de l'urgence dès l'ouverture de la séance du conseil municipal, qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut décider, s'il désapprouve à la majorité l'initiative du maire, le renvoi de la discussion pour tout ou parti à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

Le maire informe des motifs et mobiles justifiant l'abrégement du délai légal de convocation des membres du conseil municipal.

Premièrement, concernant les travaux des vestiaires de l'ASLK, il y a eu une visite d'une délégation de la Fédération du Football, le 29 avril, en vue d'une montée en R1 du Club. Etaient présents, Monsieur le Maire, Monsieur BERNASCONE, Monsieur HEINIS et deux représentants de la Fédération du Football. Un rapport détaillé des travaux et modification à mettre en œuvre a été transmis en Mairie le 13 mai 2024. Madame HEINIS Virginie a très rapidement procédé à l'établissement de devis et Monsieur le Maire l'en remercie. Le Maire explique que la montée en R1 du Club dépend des victoires du Club mais aussi de la conformité des infrastructures en place. Monsieur le Maire rajoute qu'il n'est pas concevable que le Club se voit refuser la montée en R1 pour cause de non-conformité des infrastructures. Des travaux importants sont à prévoir concernant les vestiaires. La Fédération demande le dépôt du dossier de surclassement du terrain et le projet de travaux avant le 28 mai 2024.

Deuxièmement, concernant l'adhésion du SIVOSC, le SIVOSC a émis un appel de fonds à la commune de Koetzingue. Le vote de l'adhésion aurait pu attendre le mois de juin mais le versement des fonds pour permettre au SIVOSC de payer les frais relatifs à la scolarisation des enfants, elle, ne peut attendre.

L'adhésion au SIVOSC du Gutzwiller est donc urgente pour permettre le paiement de cet appel de fonds.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'urgence de la convocation.

**Point 2 : Approbation du projet de travaux d'agrandissement des vestiaires en prévision de la montée du club en R1**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de mise aux normes des vestiaires du clubhouse.

**Plan de financement Travaux Vestiaires ASLK**

		HT	TTC	TVA
Electricité	KOCH	2 500,00 €	3 000,00 €	500,00 €
Carrelage	METZGER	5 000,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €
Menuisier	EBY	4 000,00 €	4 800,00 €	800,00 €
Murs et Faux plafonds	PEINTUREST	18 600,00 €	22 752,00 €	4 152,00 €
Découpe Mur	SCHOENIG	17 650,00 €	21 180,00 €	3 530,00 €
		<u>47 750,00 €</u>	<u>57 732,00 €</u>	<u>9 982,00 €</u>
Subvention	44 % HT	21 010,00 €		
Subvention	20 % HT	9 550,00 €		
Reste à charge	HT	17 190,00 €		
	TVA	9 982,00 €		
		<u>27 172,00 €</u>		

Arrivée de Madame HELL Mireille à 18h45. Monsieur le Maire reprend la présentation du point.

La commune avancera les frais et encaissera les subventions, l'ASLK paiera le reste à charge.

Marcel HEINIS, président de l'ASLK et conseiller municipal sort de la salle pour cause de conflits d'intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement des travaux des vestiaires,

**A CONDITION** de la montée en R1 du Club,

**A CONDITION** de l'inscription des crédits au budget,

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents y afférents.

**Point 3 : Convention entre la commune de Koetzingue et l'Association Sports et Loisirs Koetzingue pour le financement du projet de travaux d'agrandissement des vestiaires en prévision de la montée du club en R1**

Le maire précise qu'il y a lieu de mettre en place une convention avec l'ASLK pour définir les modalités de paiement pour les travaux de mise aux normes des vestiaires.

Il est procédé à la lecture de la convention.

Marcel HEINIS, président de l'ASLK et conseiller municipal sort de la salle pour cause de conflits d'intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la convention telle que présentée,

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents y afférents.

**Point 4 : Adhésion au SIVOSC du GUTZWILLER et approbation de ses nouveaux statuts**

Le Maire expose :

Vu la délibération du SIVOSC des DEUX MAGSTATT du 20 mars 2024 portant sur la modification de statuts et sa dénomination « SIVOSC du GUTZWILLER ».

Considérant l'avis favorable à l'intégration de Koetzingue dans celui-ci.

Il est procédé à la lecture de la convention.

Madame WANNER Barbara et Madame HELL Mireille estime que ce point n'est pas urgent. Monsieur le Maire répond que le premier point de ce conseil a été voté à l'unanimité. Madame HELL n'était pas présente et Madame WANNER réponds qu'elle n'a pas compris. Madame HELL précise qu'elle aurait apprécié un travail en commission sur ce sujet, qui est extrêmement important et notamment au vu de la clef de répartition, qui n'est pas au nombre d'enfants comme ce qui avait été discuté mais aussi au prorata des habitants et que Koetzingue est la commune ayant le plus d'habitant.

Madame WANNER Barbara demande ce qu'il advient des extérieurs. Monsieur le Maire répond qu'ils sont partagés entre les 3 communes avec la clef de répartition, contrairement à Rantzwiller, où les extérieurs étaient partagés en deux, alors que la commune de Rantzwiller avait le plus d'élèves. Le SIVOSC est ce qui permet d'éviter la situation déplorable avec la commune de Rantzwiller, Monsieur le Maire précise que c'est ce qu'il fallait faire à l'époque mais le maire de Rantzwiller n'était pas d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 POUR (dont 2 POUVOIRS) et 6 CONTRE (dont 1 POUVOIR)

**ADHERE** au SIVOSC regroupant déjà les communes de Magstatt-le-Haut et Magstatt-le-Bas,

**ADOPTÉ** ses nouveaux statuts et sa nouvelle dénomination de SIVOSC des DEUX MAGSTATT en SIVOSC du GUTZWILLER,

**DEMANDE** au Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIVOSC.

Monsieur ARBEIT rétorque que Monsieur le Maire, à l'époque, s'était opposé au projet de création d'un SIVOSC avec la commune de Rantzwiller. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas vrai et qu'il a même demandé au début de son mandat à la commune de Rantzwiller de mettre en place un SIVOSC, ce qui a été refusé. Monsieur ARBEIT quitte la salle à 19h17.

**Point 5 : Désignation des membres titulaires et suppléants représentant la commune auprès du SIVOSC du GUTZWILLER**

Le maire explique qu'étant donné que le nom de SIVOSC des DEUX MAGSTATT est maintenant devenu SIVOSC du GUTZWILLER, il y a lieu de renommer les titulaires et suppléants représentant la commune auprès de celui-ci.

Le maire propose :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Laurent SUTTER	Jean Marc GUIDEMANN
Gilbert BERNASCONE	Barbara WANNER
Armelle MONA	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, unanimité,

**ACCEPTE** les candidatures telles que présentées.

Monsieur le Maire souhaite remercier toutes les personnes ayant votées POUR et ayant travaillé ensemble pour permettre l'intégration au SIVOSC du Gutzwiller, ce qui était un énorme travail.

Il clôture la séance à 19h30.

**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la**  
**COMMUNE de KOETZINGUE de la séance du 23/05/2024**

1. Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal
2. Approbation du projet de travaux d'agrandissement des vestiaires en prévision de la montée du club en R1
3. Convention entre la commune de Koetzingue et l'Association Sports et Loisirs Koetzingue pour le financement du projet de travaux d'agrandissement des vestiaires en prévision de la montée du club en R1
4. Adhésion au SIVOSC du GUTZWILLER et approbation de ses nouveaux statuts
5. Désignation des membres titulaires et suppléants représentant la commune auprès du SIVOSC du GUTZWILLER

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SUTTER Laurent	Maire		
CAILLEAUX Hélène	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
BERNASCONE Gilbert	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JEHL Bertrand	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUIDEMANN Jean Marc	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
HELL Mireille	Conseillère municipale		
MONA Armelle	Conseillère municipale		
WANNER Barbara	Conseillère municipale		
HEINIS Marcel	Conseiller municipal		
GERUM -DIRRINGER François	Conseiller municipal		
ARBEIT Gérard	Conseiller municipal		
BRUNNER Aurélie	Conseillère municipale		SUTTER Laurent
ENDERLIN Bastien	Conseiller municipal		
LAMBERT Jacques	Conseiller municipal		BERNASCONE Gilbert
HEINIS Sophie	Conseillère municipale		WANNER Barbara